

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 2 novembre 2020 à 19 h 00 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère  
Mme Marie LeBlanc, conseillère  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère  
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller  
M. Frédéric Lagacé, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. M. Maurice Vaney, conseiller, est absent. Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, et M. Benoit Rheault, greffier.

# 14 024

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** la présente réunion a été convoquée par monsieur le maire;  
**ATTENDU QU'**un avis spécial a été signifié le 30 octobre dernier à tous les membres du Conseil et que, par conséquent, tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

# 14 025

**2. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE LITALIEN**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles a demandé des prix à deux entreprises pour refaire l'asphaltage d'une partie de la rue Litalien d'une longueur de près de 73 m située entre la rue Desjardins et la route 132;

**ATTENDU QU'**une seule entreprise a déposé une offre de prix pour ces travaux et que ce prix cadre dans les paramètres budgétaires de la Ville;

**ATTENDU QUE,** dans un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, la Ville désire se prévaloir des dispositions du « règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle » pour octroyer ce contrat;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Frédéric Lagacé**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'octroi du contrat, de gré à gré, à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » (N.E.Q. 1145755295) pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Litalien (contrat VTP-2020-03) dont le coût est estimé à 42 172 \$ (toutes taxes incluses), soit les prix suivants (avant taxes): prix unitaire de 213,90 \$ /TM d'asphalte + 20 \$ /TM de gravier (MG20) + 1 750 \$ pour mobilisation; il est précisé que la dépense finale sera selon les tonnages fournis et posés;

**Que :** la dépense de ce projet soit financée par les activités de fonctionnement de la Ville;

**Que :** le Conseil municipal autorise la directrice générale ou le greffier à signer tout document nécessaire à cet octroi.

**ADOPTÉE**

**3. PÉRIODE DES QUESTIONS** (aucune)

# 14 026

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Gina Charest**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** la séance soit levée. Il est 19 h 10.

**ADOPTÉE**

Jean Pierre Rioux, maire

Benoit Rheault, greffier